



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R02-2018-034

PUBLIÉ LE 14 MARS 2018

# Sommaire

## DEAL

R02-2018-03-08-010 - Arrêté portant autorisation de prélever manipuler réimplanter des coraux des espèces protégées acropora cervicornis et acropora palmata dans les eau territoriales de la Martinique (3 pages) Page 3

## DEAL MARTINIQUE

R02-2018-03-13-001 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports publics routiers de marchandises de GERMANY GEORGES (1 page) Page 7

## DIECCTE

R02-2018-03-07-006 - doc00150320180312082847 - Arrêté portant renouvellement de la liste des conseillers du salarié (9 pages) Page 9

## PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2018-03-12-001 - ARRÊTÉ N°..., portant agrément de géomètre pour l'établissement de documents d'arpentage (1 page) Page 19

R02-2018-03-12-002 - ARRÊTÉ N°..., portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, appelée à rendre une décision sur la demande formulée par la SCI KOROSSOL, en vue de l'extension du magasin INTERSPORT, situé au Robert, pour une surface de vente supplémentaire de 360m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 1560m<sup>2</sup> (3 pages) Page 21

R02-2018-03-12-003 - Ordre du jour "Commission Départementale d'Aménagement Commercial" - mardi 17 avril 2018, à 15h00 - à la Préfecture de la Martinique (1 page) Page 25

## SATPN

R02-2018-03-13-002 - Arrêté portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police nationale de la Martinique (2 pages) Page 27

DEAL

R02-2018-03-08-010

Arrêté portant autorisation de prélever manipuler  
réimplanter des coraux des espèces protégées acropora  
cervicornis et acropora palmata dans les eau territoriales de  
la Martinique

Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique

Service Paysage, Eau et Biodiversité

## Arrêté N°

Portant autorisation de Prélever – Manipuler – Réimplanter des coraux des espèces protégées *Acropora cervicornis* et *Acropora palmata* dans les eaux territoriales de la Martinique

### LE PREFET DE LA MARTINIQUE

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et R.411-1 à R.411-14 et R.412-1 à R.412-7 ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 modifié par le décret n° 99-259 du 31 mars 1999, pris pour l'application de l'article 2.1° du décret du 15 janvier 1997 précité ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur AMOUSSOU-ADEBLE Patrick, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;
- Vu le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE en tant que préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2017-09-28-004 du 28 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique ;
- Vu la demande de dérogation pour le prélèvement, le transport et la réimplantation à des fins de conservation de spécimens d'espèces animales protégées, présentée par Monsieur Fabien VEDIE le 6 décembre 2017 ;
- Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 11 décembre 2017 ;
- Vu l'avis technique de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique du 19 décembre 2017 ;
- Vu l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature du 26 janvier 2018 ;

**CONSIDERANT** que l'autorisation ne nuit pas au maintien des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1**

Monsieur Fabien VEDIE est autorisé à des fins de conservation et dans les conditions fixées par les articles 2 à 5 du présent arrêté,

- à PRELEVER-MANIPULER-REIMPLANTER dans les eaux territoriales de la Martinique, des spécimens vivants de corail corne de cerf (*Acropora cervicornis*) et corail corne d'élan (*Acropora palmata*) protégés par l'arrêté du 25 avril 2017.

### **ARTICLE 2**

Les habilitations mentionnées à l'Article 1 s'inscrivent dans le cadre d'un projet de restauration des espèces *Acropora cervicornis* et *Acropora palmata*, autrefois prépondérantes sur les récifs de la Martinique et aujourd'hui en danger critique d'extinction.

La réimplantation de boutures produites en pépinière, depuis le prélèvement de fragments en milieu naturel, vise l'établissement de populations viables, génétiquement variées, permettant une reproduction sexuée et une dissémination naturelle sur les zones récifales sélectionnées des espèces.

### **ARTICLE 3**

Pour mener à bien le projet cité à l'Article 2, Monsieur Fabien VEDIE pourra accréditer des personnes disposant des compétences techniques suffisantes pour la manipulation de coraux vivants. En fonction de leur habilitation, les personnes disposeront de tout ou partie des dérogations prévues dans le présent arrêté et aux conditions définies ci-dessus.

Monsieur Fabien VEDIE transmettra à la DEAL de la Martinique et au Service Mixte de Police de l'Environnement de la Martinique, les noms et prénoms des personnes accréditées.

Lors d'interventions sur le terrain, ces personnes devront être munies d'une copie du présent arrêté ainsi que de l'accréditation délivrée.

### **ARTICLE 4**

Le nombre de spécimens de coraux pouvant être prélevés dans le milieu naturel n'est pas limité.

Les autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

## ARTICLE 5

Les interventions effectuées feront l'objet d'un rapport de synthèse sur les résultats obtenus. Ce compte-rendu ainsi que les publications scientifiques éventuelles seront adressées :

- en un exemplaire papier et un au format numérique à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à l'adresse suivante : *Service Paysage Eau Biodiversité, Pointe de Jaham, BP 7212, 97274 SCHOELCHER Cedex* ;

## ARTICLE 6

Sans préjudice des sanctions de toute nature prévues par les règlements en vigueur, toute infraction aux dispositions du présent arrêté peut entraîner la suspension ou la révocation, les bénéficiaires entendus, de la présente autorisation.

## ARTICLE 7

Le présent arrêté est notifié intégralement à Monsieur Fabien VEDIE.

## ARTICLE 8

Dans les deux mois à compter de sa notification – pour le tiers intéressé – ou, de sa publication – pour les personnes ayant intérêt à agir – au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique, le présent arrêté peut faire l'objet de recours amiable et contentieux :

- un recours gracieux est à adresser à M. le préfet de la Martinique - 82, Rue Victor Sévère - B.P. 647-648 - 97262 Fort-de-France CEDEX ;
- un recours hiérarchique est à adresser à M. le ministre en charge de l'Environnement – Bureau des Contentieux – Arche Sud – 92055 La Défense CEDEX ;
- un recours contentieux est à adresser à M. le président du tribunal administratif, 12 rue du citronnier – Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex

Tout recours amiable (recours gracieux et/ou hiérarchique) doit être adressé en recommandé avec accusé de réception. L'exercice d'un recours amiable a pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux. Le délai recommence à courir à compter de la réception du rejet explicite ou implicite (en l'absence de réponse de l'Administration au terme du même délai de deux mois, la décision est juridiquement qualifiée de rejet implicite).

## ARTICLE 9

Le secrétaire général de la Préfecture de la Martinique, le Commandant de Gendarmerie de la Martinique, le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique, le délégué régional à l'outremer de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de la Mer de la Martinique, le Directeur Régional des Douanes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le

08 MARS 2018

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

3/3

# DEAL MARTINIQUE

R02-2018-03-13-001

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation  
au registre des entreprises de transports publics routiers de  
marchandises de GERMANY GEORGES



PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique

**Le Préfet de la Martinique**

Service Transports Mobilité Sécurité  
Subdivision Animation et Contrôle des Transports

**Arrêté N°  
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises  
de transports publics routiers de marchandises**

**Vu** le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;  
**Vu** le code des transports, notamment ses articles R 3113-1 et R 3211-1 ;  
**Considérant** que l'entreprise **GERMANY GEORGES** a cessé son activité en 2015 ;

Sur proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

**Arrête :**

**Article 1 :** En application de l'article R 3211-14 du code des transports, l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises de l'entreprise **GERMANY GEORGES - n° siren 318529195** domiciliée **Bassin Noir- Eudorcait 97230 SAINTE MARIE** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

**Article 2 :** Les documents administratifs antérieurement délivrés, tels que l'autorisation d'exercer, la licence, les copies conformes de la licence devront être restitués à la DEAL dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort de France, le **13 MARS 2018**  
Pour le Préfet et par délégation,



Pour Le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
et par délégation,  
Le Chef du Service Transports Mobilité Sécurité

Cyrille LIROY

horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi  
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi  
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 58 00  
BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher cedex  
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr



DIECCTE

R02-2018-03-07-006

doc00150320180312082847 - Arrêté portant  
renouvellement de la liste des conseillers du salarié



PREFET DE LA MARTINIQUE

**Direction des Entreprises de la Concurrence  
De la Consommation du Travail et de l'Emploi  
de la Martinique**

**Arrêté n°**

**Portant renouvellement de la liste des conseillers du salarié**

**LE PREFET DE LA MARTINIQUE**

**VU** les articles L 1232-7 à L 1232-14 et L.1233-13 du Code du Travail ;

**VU** les articles L 1237-11 à L 1237-16 du code du travail ;

**VU** les articles L 2271 et R 2272-1 à 9 du code du travail ;

**VU** les articles D. 1232-4 à D.1232-12 du Code du Travail ;

**VU** le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 relatif aux frais de déplacement ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 décembre 2017 portant nomination des conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021 ;

**VU** Les arrêtés préfectoraux N° R 02-2017-04-06-001 du 06 avril 2017, N° R 02-2017-05-23-001 du 23 mai 2017, R 02-2017-10-20-001 du 20 octobre 2017, R 02-2018-01-29-001 du 29 janvier 2018 portant renouvellement de la liste des conseillers du salarié ;

**VU** l'avis de Madame la Directrice des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de la Martinique ;

**APRES** consultation des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national siégeant à la Commission nationale de la négociation collective ;

**SUR** demande de l'organisation syndicale C.S.T.M.

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la région Martinique

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral N° R 02-2017-05-23-001 du 06 avril 2017 est modifiée et complétée comme suit :

<b>C.D.M.T.</b>			
<b>(CENTRALE DEMOCRATIQUE MARTINICAISE DES TRAVAILLEURS)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Madame Mélanie ALIMELIE	Castel Desrochers Apt 32 Bât 5 97200 FORT-DE-FRANCE	employée de commerce	0696 44 44 01
Madame Géraldine AMORY	Quartier Morne Acajou 97240 LE FRANCOIS	employée de commerce	0696 43 33 59
Monsieur René APAT	Quartier Flamboyant 97213 GROS-MORNE	technicien supérieur hospitalier	0696 01 32 64
Madame Denise COUDIN	Résidence les Manguiers Bât la Divine - Apt 10 Route de Moutte 97200 FORT-DE-FRANCE	auxiliaire de vie	0696 27 41 65
Madame Patricia ERIDAN	Fonds Brulés 97231 LE ROBERT	agent administratif	0696 83 81 82
Monsieur José FRANCOIS-HAUGRIN	Courbaril voie N°5 97231 LE ROBERT	employé en hôtellerie	0696 35 80 12
Monsieur Frédéric GRANDJEAN	48, rue des sicriés - lot les bougainvilliers 97221 LE CARBET	demandeur d'emploi	0696 92 24 20
Madame Sylvie JAVALOYES	19, lot les charmilles-redoute 97200 FORT-DE-FRANCE	comptable	0696 35 72 83
Madame Sylvie LOVINCE	5, impasse du Morne Enclos 97233 SCHOELCHER	employée de commerce	0696 32 75 37
Monsieur Laurent MEPA	Haut du Bourg 97260 MORNE- ROUGE	technicien polyvalent	0696 21 58 92
Madame Marisa MOUROUGANDY	145, tour germaine - Godissard 97234 FORT-DE-FRANCE	employée de commerce	0696 18 38 03
Madame Judith POULADE	Bois-Neuf - Rivière Blanche 97212 SAINT-JOSEPH	auxiliaire de vie	0696 74 91 96

<b>U.I.R.M. - C.F.D.T.</b>			
<b>(UNION INTERPROFESSIONNELLE REGIONALE DE MARTINIQUE CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Monsieur Paul-Emile BEAUSOLEIL	Presqu'île 97212 SAINT-JOSEPH	employé pôle emploi	0696 21 54 72
Madame Alix BARDET-SERALINE	Résidence AZTECA - Bât A - Apt A3 - les hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER	chargée de Mission - DRH	0696 20 24 21

Monsieur Patrick BELLAY	Lotissement Palmyra - villa N° 6 - Acajou 97212 LE LAMENTIN	employé garage	0696 23 10 17
Madame Marie-Dominique CAGNAC	9, avenue Jean-Marie Serreau - cité Dillon 97200 FORT-DE-FRANCE	employée	0696 40 78 00
Monsieur Patrick DETONNE	Morne Coco - Voie N°3 - Zaméo Zéphir - route de Didier 97200 FORT-DE-FRANCE	responsable développement des ventes	0696 26 27 00
Monsieur Jean-Pierre DOUBEL	Bât Bisette - Apt 196 - résidence de la liberté - ravine touza 97233 SCHOELCHER	employé hôtellerie	0696 37 84 12
Madame Liliane EXILIE	Résidence la coulée verte – Bât vert gazon – porte 178 97280 LE VAUCLIN	vendeuse en optique lunetterie	0696 07 23 26
Madame Myriane JOLY	42, rue du Fond Lada 97200 FORT-DE-FRANCE	professeur de droit	0696 27 57 73
Monsieur Flavia OLIVIER	Quartier Bonneau – Apt 2 - maison Porsan 97231 LE ROBERT	animateur prévention	0696 23 74 45
Monsieur Eric PICOT	N° 162 Chemin les horizons - Acajou Sud - Villa Saint-Michel 97232 LE LAMENTIN	détaché de la défense	0696 91 14 83 0696 40 69 67

### C.F.E. -C.G.C.

#### (CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - C.G.C.)

PRENOMS - NOMS	ADRESSE	PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE
Monsieur Thierry BAUCELIN	résidence eolia – Bât B – 1 <sup>er</sup> étage Apt 28 - quartier les coteaux 97228 SAINTE-LUCE	fonctionnaire de police	0696 95 53 20
Madame Clara CINE	27, chemin du Courbaril - Acajou 97232 LE LAMENTIN	technicienne AIR FRANCE	0696 28 72 53
Monsieur Hervé LOUIS JEAN	Lotissement Morne Coco 97215 RIVIERE SALEE	cadre IEDOM	0696 25 55 43
Monsieur Joël MANUEL	16, lot des colibris - 3,5 kms route de balata 97200 FORT-DE-FRANCE	cadre EDF	0696 25 21 18

### U.R. – C.F.T.C.

#### (UNION REGIONALE DES SYNDICATS CFTC DE LA MARTINIQUE)

PRENOMS - NOMS	ADRESSE	PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE
Madame Sandrine DEFORT	Lot. Grande Case 97232 LE LAMENTIN	Ingénieure commerciale	0696 21 02 12

Monsieur Roger ELIO	Maison des syndicats bd du Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE	agent Télécom	0696 31 48 89
Madame Danielle ERTUS	31 Chemin Desbrosses la Vallée – Ravine Vilaine 97200 FORT-DE-FRANCE	sans emploi	0696 35 13 36
Monsieur Gérard EUCAR	Maison des syndicats bd du Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE	agent télécom	0696 75 63 63
Monsieur Georges ORNEM	Maison des syndicats bd du Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE	technicien agronome	0696 26 16 45
Monsieur Louis THERES	Résidence Caldena – Saint james 97250 SAINT-PIERRE	agent territorial	0696 81 75 75

<b>C.G.T.M.</b>			
<b>(CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE MARTINIQUE)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Monsieur Laurent CENTAURE	29, lot. Guerin 97218 MACOUBA	ouvrier agricole	0696 94 14 45
Madame Chantal FRIQUE	FA 274 Cité Dillon - squadra E2 97200 FORT-DE-FRANCE	comptable	0696 81 06 81
Monsieur André GERALD	15, lot Sainte-Marie - Cluny 97200 FORT-DE-FRANCE	technicien de laboratoire	0696 35 13 85
Monsieur Christian LEBON	Chemin Croix Girin 97213 GROS-MORNE	retraité	0596 67 67 20
Monsieur Rodolphe MANDE	Z6 - C21 Godissard Rue de la rose de porcelaine 97234 FORT-DE-FRANCE	adjoint territorial d'animation	0696 91 05 24
Madame Elvire Lucie MARTINEL	Chemin Morne Bambou - Quartier Chambord 97232 LE LAMENTIN	aide-soignante	0696 19 28 99
Madame Raymonia MOCO-MENCE	Résidence les terrasses Bât G – Esc 15 – Porte 7 97232 LE LAMENTIN	gestionnaire de recouvrement	0696 06 38 06
Monsieur Jean Hugues MONPHILE	Quartier Bon Air 97230 SAINTE-MARIE	magasinier	0696 24 48 36
Monsieur Max NAYARADOU	Morne Boyé N° 17 - 3,5 kms route de Schœlcher 97233 SCHOELCHER	agent de sécurité	0696 31 17 11
Monsieur Yvannès RASPETTE	25, rue Sainte Catherine - Résidence sérénitys - appt 33 97233 Schœlcher	agent de sécurité	0696 27 07 84
Madame Suzy TEREAU	Impasse Calaber - caneficier Bd Sainte-Catherine 97200 FORT-DE-FRANCE	cadre territorial	0696 40 25 13

Monsieur Frédéric ULLINDAH	15, lotissement Emeraude terrevilles 97233 SCHOELCHER	postier	0696 28 81 80
----------------------------	---	---------	---------------

<b>C.G.T.M. - F.S.M</b>			
<b>(CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE LA MARTINIQUE AFFILIEE A LA FEDERATION SYNDICALE MONDIALE)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Monsieur François BONIFACE	Quartier bezaudin 97230 SAINTE-MARIE	retraité	0596 69 74 10
Monsieur Richard BATAILLE	24, rue de la Lumière - Ermitage 97200 FORT-DE-FRANCE	sans emploi	0596 73 38 46
Monsieur Robert CAYOL	Hauteurs Fond Nicolas 97231 LE ROBERT	secrétaire général de la CGTM/FSM	0696 11 08 21
Monsieur Alex FATNA	55, rue Joseph Gaillard 97200 FORT-DE-FRANCE	retraité	0696 25 96 85
Monsieur Eddy JEAN-PHILIPPE	Rivière Lézarde 97213 GROS-MORNE	Ouvrier BTP	0696 35 46 92
Monsieur Patrick JOUGON	5,5 kms route de balata - propriété Desportes 97234 FORT-DE-FRANCE	employé de commerce	0696 25 39 98
Monsieur Jocelyn LAMON	99, bd du centre – de briant 97234 FORT-DE-FRANCE	agent CGSSM	0696 75 71 23
Monsieur Marcel MONT	Quartier Bac 97224 DUCOS	agent de propreté	0696 44 94 18
Monsieur Wilfred NARECE	29, rue Lorsold - plateau fofo 97233 SCHOELCHER	salarié	0696 27 79 86
Monsieur Antony TOUSSAINT	Chemin caféière 97232 LE LAMENTIN	retraité	0696 89 42 79
Monsieur Teddy PINVILLE	70, Avenue de l'impératrice 97229 LES TROIS-ILETS	formateur	0696 10 52 98
Madame Marielle ZIDEE	résidence les ananas 2 - bât Bamba 97231 LE ROBERT	sans emploi	0696 43 85 76 0596 65 31 09

<b>C.S.T.M.</b>			
<b>(CENTRALE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS MARTINIQUAIS)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Monsieur Félix AMAR	Pointe chaudière 97240 LE FRANCOIS	chef de contrôle	0696 36 39 45
Madame Dominique AMATA	Cité artisanale - Dillon - 5, avenue Eugène Mona 97200 FRANCE-DE-FRANCE		0696 21 18 27 0696 91 49 99



Monsieur Hervé ANGELE	Jambette Beauséjour voie N° 13 - Bât TENOR A - Apt 43 97200 FORT-DE-FRANCE	conseiller en vente	0696 90 78 20
Monsieur Henry ANGELIE	Quartier Monésie Chemin Grand Figue 97228 SAINTE-LUCE	manager de Rayon	0696 33 82 05
Monsieur Daniel BAUDRY	Cap marin – Quartier mamisse 97290 LE MARIN	chauffeur	0696 44 80 83
Madame Gina BEAUSEJOUR	30, rue Homère Clément 97240 LE FRANÇOIS	aide-soignante	0696 79 92 65
Madame Sylvie BELTANT	Quartier Petit coton 97211 RIVIERE-PILOTE	chauffeur/receveur	0696 06 65 15
Madame Jenny BOUERIE	Morne Morissot Voie N°4 Rue cayale 97200 FORT-DE-FRANCE	Vendeuse	0696 93 39 27
Monsieur Bertrand CAMBUSY	27, rue du 24 Mars 1961 97232 LE LAMENTIN	secrétaire général de la chambre syndicale CSTM	0696 17 89 22
Monsieur Eddy CASTER	48, rue Vincent Placoloy – Apt N°1 Plateau Fofu 97233 SCHOELCHER	agent d'atelier	0696 25 28 96
Monsieur Marcus CHEVIOT	Route de redoute - Rue des Avents Alizé N° 4 97200 FORT-DE-FRANCE	cadre commercial	0696 40 88 64
Monsieur Jean-Michel CORALIE	CSTM – Maison des syndicats – jardin Desclieux 97200 FORT-DE-FRANCE	chauffeur/receveur	0696 31 37 11
Monsieur Joël DELVIN	39, rue Fond d'or Voie N° 12 97200 FORT-DE-FRANCE	gestionnaire de rayon	0696 78 31 93
Madame Roselyne JEAN-BAPTISTE	Résidence la Cannaie Bat. C – Esc. 7 – Apt. 3 durivage 97224 DUCOS	assistante de direction	0696 25 51 08
Madame Sophia LABRIDY	Résidence petit-bourg – Vanille Bât H – Apt 22 – basse Gondeau 97232 LE LAMENTIN	facturière	0696 93 03 54
Madame Aurélie LOUIS ALEXANDRE	Résidence les coulisses PARAPPEL porte 6 - Grand bassin 97270 SAINT-ESPRIT	ASH	0696 88 22 38
Monsieur Eddy MARIE-CLAIRE	150, impasse belle Isle N°1 97232 LAMENTIN	responsable de service	0696 43 20 24
Madame Ketty MARIE- EGYPTINENNE	Voie N° 10 route de balata 97200 FORT-DE-FRANCE	responsable de service	0696 08 09 28
Monsieur Olivier - Jean MORELLON	Sans pareil 97215 RIVIERE-SALEE	chauffeur et agent d'entretien	0696 84 17 11
Monsieur Patrice MORMIN	Quartier cheval blanc 97222 BELLEFONTAINE	employé polyvalent	0696 35 28 85
Monsieur Frantz NOSIBOR	6, cité nouvelle voie du bèlè - laugier 97215 RIVIERE-SALEE	agent	0696 93 38 85

Monsieur Gilbert NUBERON	1098, chemin Daubert 97232 LE LAMENTIN	chauffeur/receveur	0696 32 93 89
Monsieur Jean-Pierre PROPHETE	69, trénelle-citron - rue Rubal Blome 97200 FORT-DE-FRANCE	Chauffeur/receveur	0696 45 60 14
Madame Marlène ROLLE	14, cité la jetée 97240 LE FRANCOIS	vendeuse	0696 41 18 06
Monsieur Christophe ROSAMONT	Quartier Rivière Caleçon - Morne Pitault 97232 LE LAMENTIN	chauffeur/receveur	0696 51 20 89
Madame Fernande FAGE	Perrine 97211 RIVIERE-PILOTE	aide-soignante	0696 45 48 97
Madame Solange THOMASI	Quartier Saint-laurent lieu-dit Bisette 97240 LE FRANCOIS	vendeuse	0696 39 03 74
Monsieur Daniel Jean VANDESTOC	Bois du Parc - Fond Cacao 97212 SAINT-JOSEPH	chauffeur/Receveur	0696 25 19 43
Madame Yvonne ZAIN	Résidence Capitale II – bât 6 porte 23 – les hauts de dillon 97200 FORT-DE-FRANCE	employée de crèche	0696 53 49 36
Monsieur Hervé ZENOKI	Rue Léona Gabriel 97211 RIVIERE-PILOTE	employé bibliothécaire	0596 62 84 49 0596 62 69 51

<b>U.D.F.O.</b>			
<b>(UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE MARTINIQUE)</b>			
<b>PRENOMS - NOMS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>PROFESSION/BRANCHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Monsieur Jean-Michel AUGUSTINE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	fonctionnaire	0596 70 07 04
Madame Maroussia BARDOUX	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	salariée	0596 70 07 04
Madame Delphine BATOUL	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent Pôle emploi	0596 70 07 04
Monsieur Jean-Claude BELHUMEUR	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent de la CGSS	05 96 70 07 04
Monsieur Eric BELLEMARE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	fonctionnaire territorial	0596 70 07 04
Madame Clara DALMAT BORNIL	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent pôle emploi	0596 70 0704

Monsieur Mahamadou DIALLO	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	salarié	0596 70 07 04
Madame Béatrice DONGUE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent pôle emploi	0596 70 07 04
Madame Valérie DUPIN DE MAJOURBERT	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	fonctionnaire territorial	0596 70 07 04
Madame Valérie ELIAZORD ARNAUD	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	fonctionnaire territorial	0596 70 07 04
Monsieur Etienne ELIXEE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	salarié	0596 70 07 04
Monsieur Jean-Charles FRIQUE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	superviseur de la CFTU	059670 07 04
Monsieur Patrick JEAN-GILLES	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	fonctionnaire territorial	0596 70 07 04
Monsieur Jocelyn MITERO	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	retraité CGSS	0596 70 07 04
Madame Beatrice OZIER- LAFONTAINE	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent Pôle emploi	0596 70 07 04
Madame Magali PERROT	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent Pôle emploi	0596 70 07 04
Madame Gina PUISY	41, rue gabriel Péri – terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent Pôle emploi	0596 70 07 04
Monsieur Fred VIOLTON	41, rue gabriel Péri - terres Sainville BP 1114 97248 FORT-DE-FRANCE CEDEX	agent Pôle emploi	0596 70 07 04

**U.G.T.M.**

**(UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE MARTINIQUE)**

Monsieur Serge ARIBO	Le débat 97224 DUCOS	agent hospitalier	0696 30 67 55 0596 66 46 53
Monsieur Léon BERTIDE	Gondeau - N° 1096 97212 SAINT JOSEPH	retraité	0696 18 11 44 0696 45 90 44 0596 50 62 87
Monsieur Amboise BERTIN	Bochet 97232 LE LAMENTIN	retraité	0696 85 37 17



Monsieur Daniel NORCA	26, avenue des Arawaks lot. SODEM - maison N° 26 97200 FORT-DE-FRANCE	retraité	0696 27 60 31
Monsieur Patrick DORE	Bois carré 97232 LE LAMENTIN	agent hospitalier	0696 21 23 65
Monsieur Alfred VADIUS	Petit Bambou - chemin Luilet 97232 LAMENTIN	retraité	0696 22 22 67
Monsieur Eddy ORTOLE	Chemin Gervaise - palmiste 97232 LAMENTIN	enseignant	0696 91 02 77 0596 50 43 76
Madame Thérèse TELLUSON	Rue Morinière - Morne des Esses 97230 SAINTE-MARIE	ouvrière agricole	0696 44 24 49
Monsieur Robert ROFFALET	Résidence Terre à cannes - Imm. La Capot - Apt 6 - lot. Les coteaux 97228 SAINTE-LUCE	secteur agricole	0696 31 67 23

**ARTICLE 2 :**

Les articles 3 à 5 de l'arrêté N° R-02-2017-04-06-001 du 06 avril 2017 restent inchangés.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique et Madame la Directrice des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi de la Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Fort-de-France, le

07 MARS 2018

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Martinique  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (12 rue du Citronnier - Plateau-fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex) dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2018-03-12-001

ARRÊTÉ N°..., portant agrément de géomètre pour  
l'établissement de documents d'arpentage

SECRETARIAT GENERAL  
DLAL/BRE

**Arrêté portant agrément de géomètres  
pour l'établissement de documents d'arpentage**

**Le Préfet de la Martinique**

VU l'article 7 de l'ordonnance n°98-774 du 2 septembre 1998 ;

VU le décret n°75-305 du 21 avril 1975 relatif à l'établissement et à la conservation du cadastre parcellaire dans les départements d'outre-mer, et notamment ses articles 4 et 19;

VU la demande formulée le 1<sup>er</sup> mars 2018 par Monsieur Pierre-Gilles PARACLET tendant à obtenir son inscription au tableau départemental susvisé ;

VU l'avis favorable émis le 2 mars 2018 par la Directrice Régionale des Finances Publiques sur cette demande;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er** : Le tableau départemental d'agrément des géomètres pour l'établissement des documents d'arpentage est complété ainsi qu'il suit :

« La personne dont le nom suit, est agréée pour l'établissement des documents d'arpentage :

- **Géomètre expert :**

**Monsieur Pierre-Gilles PARACLET**  
17, lotissement les Charmilles  
Redoute  
97 200 FORT-DE-FRANCE

**ARTICLE 2** : Le présent agrément est accordé à titre individuel et doit être utilisé conformément à son objet. Son titulaire ne peut notamment déléguer sa signature pour lesdits travaux.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Finances Publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Région Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

le 2 MARS 2018



# PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2018-03-12-002

ARRÊTÉ N° ..., portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, appelée à rendre une décision sur la demande formulée par la SCI KOROSSOL, en vue de l'extension du magasin INTERSPORT, situé au Robert, pour une surface de vente supplémentaire de 360m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 1560m<sup>2</sup>

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DLAL/BRE

**Arrêté n°**  
**portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial**  
**appelée à rendre une décision sur la demande formulée**  
**par la SCI KOROSSOL**  
**en vue de l'extension du magasin INTERSPORT situé au Robert**  
**pour une surface de vente supplémentaire de 360 m<sup>2</sup>**  
**soit une surface totale de 1 560 m<sup>2</sup>.**

**Le Préfet de la Martinique**

**Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de commerce et notamment ses articles L751-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, notamment son article 16-II ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment ses articles 42 et suivants;

VU la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer ;

VU le décret du Président de la République du 29 juin 2017 nommant Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique;

VU l'arrêté du 22 avril 2015 modifié par l'arrêté N° R02-2016-01-29-001, instituant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Martinique

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) présentée par Monsieur Jean-claude ALBERT, gérant de la SCI KOROSSOL, en vue de l'extension du magasin INTERSPORT pour une surface de vente supplémentaire de 360 m<sup>2</sup> soit une surface de vente totale de 1 560 m<sup>2</sup>.

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la Préfecture;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er** : La commission départementale d'aménagement commercial appelée à rendre une décision sur la demande d'extension du magasin INTERSPORT pour une surface de vente supplémentaire de 360 m<sup>2</sup> soit une surface de vente totale de 1 560 m<sup>2</sup>, est composée comme suit :

### Elus locaux :

- Le maire de la commune du Robert ou son représentant (commune d'implantation du projet) ;
- Le représentant du président de la communauté d'agglomération du Nord de la Martinique ;
- Le représentant du président de la communauté d'agglomération du Nord de la Martinique en charge du SCOT ;
- Deux membres du conseil exécutif de Martinique représentant le président;
- Un représentant des maires du département désigné sur proposition du président de l'association des maires du département :

**En qualité de titulaire, M. Charles-André MENCE**, maire de Ducos

**En qualité de suppléant, M. Raymond THEODOSE**, maire de Rivière-Pilote

- Un représentant des intercommunalités sur proposition du président de l'association des maires du département:

**En qualité de titulaire, M. Jean-Michel GEMIEUX**, 4ème vice-président de la communauté d'agglomération de l'espace sud, maire de Sainte-Anne

**En qualité de suppléant, Mme Danielle CAYAU**, 3ème vice-présidente de la communauté d'agglomération de l'espace sud, conseillère municipale de la ville du Marin,

### Personnalités qualifiées :

- Deux pour le collège consommation et protection des consommateurs à choisir dans la liste suivante:
  - **Mme Denise MARIE**, présidente de l'association des consommateurs de la Martinique
  - **M. Jean-Claude BELHUMEUR**, membre de l'association Force Ouvrière Consommateurs de la Martinique ;
  - **M. André PRIVAT**, secrétaire adjoint de l'association des consommateurs de la Martinique ;
  - **M. Paul GAVAL**, membre de la fédération familles rurales
- Deux pour le collège développement durable et aménagement du territoire à choisir dans la liste suivante :
  - **M. Alain ZOZOR**, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
  - **M. Jean-Michel EMELIE**, membre du conseil régional de l'ordre des architectes ;
  - **Mme Joëlle TAILAME**, Directrice de l'Agence d'urbanisme
  - **M. Willy DE LOR**, 5<sup>ème</sup> vice-président du conseil économique et social environnemental régional de la Martinique

**ARTICLE 2 :** Aucune personne ne peut siéger au sein de la commission à deux titres différents. Aucun élu de la commune d'implantation ne peut siéger en une qualité autre que celle de représentant de sa commune.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le **2 MARS 2018**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Région Martinique

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

# PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2018-03-12-003

Ordre du jour "Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial" - mardi 17 avril 2018, à  
15h00 - à la Préfecture de la Martinique

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE**

**Secrétariat de la CDAC**

**Ordre du jour**

**Commission Départementale d'Aménagement Commercial le**

**Mardi 17 avril 2018 à 15h00**

**à la préfecture de la Martinique**

**Dossier 2018-01**

Examen de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), présentée par la SCI KOROSSOL, en vue de l'extension du magasin INTERSPORT pour une surface de vente supplémentaire de 360 m<sup>2</sup> soit une surface de vente totale de 1 560 m<sup>2</sup>.

Ce projet est implanté sur la commune du Robert au lieu dit la Gaschette.

L'ordre du jour de la réunion sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Région Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLÉ

12 MARS 2018



SATPN

R02-2018-03-13-002

Arrêté portant nomination des membres du comité  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des  
services déconcentrés de la police nationale de la  
Martinique



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE**

*SATPN MARTINIQUE*

**LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE,**

**ARRÊTÉ N°**

**Portant nomination des membres du comité d'hygiène,  
de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés  
de la police nationale de la Martinique**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011;
- VU le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment ses articles 53 et 54;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités dans les administrations et dans les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;
- VU les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 au comité technique des services déconcentrés de la police nationale de la Martinique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015033-0010 du 2 février 2015 portant répartition des sièges des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale dans le département de la Martinique ;
- VU les désignations effectuées par les organisations syndicales représentatives ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R02-2017-10-13-005 du 13 octobre 2017 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police de la Martinique ;
- VU les désignations effectuées par les organisations syndicales représentatives ;
- SUR la proposition de la directrice de cabinet ;

# ARRETE

## Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n° R02-2017-10-13-005 du 13 octobre 2017 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police de la Martinique est abrogé.

## Article 2

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale :

- Monsieur le préfet, président de ce comité ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique en qualité de responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

## Article 3

Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.

*Au titre de Alliance Police Nationale-SNAPATSI-Synergie Officiers-SICP (CFE/CGC)*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louisy BERTE, major de police Xavier SYLVANIELO, brigadier de police	Thierry BAUCELIN, brigadier-chef Olivier LEBON, brigadier-chef

*Au titre de la Fédération des syndicats du ministère de l'intérieur (FSMI Force Ouvrière)*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude COPEL, major de police Bruno EDWIGE, brigadier-chef	Jimmy HELLENIS, brigadier-chef Jéo LOF, gardien de la paix

*Au titre de la Fédération autonome des syndicats du ministère de l'intérieur (UNSA FASMI)*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent DARNAL, brigadier de police	Serge SAMATHAY, gardien de la paix

## Article 4

Assistent également au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de la Martinique, le médecin de prévention, le psychologue de soutien opérationnel, l'assistante sociale, les agents désignés en qualité d'assistants et/ou de conseillers de prévention au sein des directions et services de la police nationale.

## Article 5

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 13 MARS 2018

Pour le préfet  
La sous-préfète, directrice de cabinet

Perrine SERRE